



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2025

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de Tours Métropole Habitat

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Madame JOVENEAUX, Monsieur LECONTE, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAUT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Monsieur VALLET Administrateurs.

Excusés

Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET, Vice-Présidente,
Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame QUINTON
Monsieur BRIMOU, dont le pouvoir a été donné à Monsieur CHANDENIER,
Madame HERVE, qui n'a pas souhaité donner de pouvoir
Monsieur GRATEAU, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MARTINS
Monsieur THOMAS,

Absents

Monsieur ARNOULD
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de Tours Métropole Habitat

Présidence de Madame GOBLET, Vice-Présidente

ADMISSIONS EN NON VALEUR DU 4EME TRIMESTRE 2025

(A/311)

Sur présentation de 43 dossiers individuels, le Directeur Général et la Directrice Gestion Locative proposent au Conseil d'Administration que soient admis en créances irrécouvrables au titre du 4^{ème} trimestre 2025, les montants suivants, représentant des sommes dues au titre de loyers, de réparations locatives et/ou de frais de poursuites.

	LOYERS	TRAVAUX	FRAIS DE POURSUITES	AUTRES	TOTAL
35 dossiers locataires	107 343,45	44 533,96	14 261,48	4 324,53	170 473,42
8 dossiers autres				2 517,80	2 517,80
Total 4^{ème} trimestre 2025	107 343,45	44 533,96	14 261,48	6 842,33	172 991,22
Rappel 1^{er} semestre 2025 (DCA 03/04/2025)	162 845,20	65 334,29	19 995,73	38,35	248 213,57
Rappel 2^{ème} semestre 2025 (DCA 20/06/2025)	75 274,62	30 862,17	9 207,39	282,48	115 626,66
Rappel 3^{ème} trimestre 2025 (DCA 19/09/2025)	82 951,56	50 176,12	12 062,32	965,24	146 155,24
			TOTAL 2025		682 986,69

Le Directeur Général rappelle au Conseil d'Administration que le Budget de l'exercice 2025 prévoit les crédits de dépenses de 650 000 € pour le compte 654.110 « Pertes sur Créances Irrécouvrables par décision de l'organisme ».

Toutefois, le Budget de l'exercice 2025 prévoit les crédits de dépenses du **Chapitre 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » à hauteur de 850 000 €**, dont 650 000 € pour le compte 654.110 « Pertes sur Créances Irrécouvrables par décision de l'organisme » et 200 000 € pour le compte 654.210 « Pertes sur créances irrécouvrables par décision de Justice ».

Le dépassement du budget du compte 654.110 est compensé en partie par la non-consommation de la totalité du budget du compte 654.210 permettant ainsi de respecter les crédits alloués au chapitre 654.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'admettre en créances irrécouvrables les montants ci-dessus au titre du 4^{ème} trimestre 2025.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11/12/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**